

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 2 de l'ordre du jour

CX/AMR 18/6/2

Septembre 2018

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL DU CODEX SUR LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS

Sixième session

QUESTIONS SOUMISES PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES

1. Le groupe spécial est invité à prendre note des informations ci-après relatives aux récents débats et discussions de la Commission du Codex Alimentarius (CAC) et d'autres comités subsidiaires sur le travail du Codex concernant la résistance aux antimicrobiens.

A. QUESTIONS DÉCOULANT DE LA QUARANTE ET UNIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS¹

2. La Commission:

- i) a noté que les travaux du TFAMR ont permis au Codex de contribuer aux efforts déployés dans le monde pour lutter contre les menaces que le problème croissant de la résistance aux antimicrobiens fait peser – et continuera de faire peser – sur la santé des consommateurs;
- ii) s'est déclarée, comme lors de sa quarantième session, très favorable aux documents relatifs à la révision du code de pratiques et des directives sur la surveillance intégrée; iii) a encouragé le président du TFAMR à continuer de travailler à ces objectifs, dans les délais souhaités.
- iii) a encouragé le président du TFAMR à continuer de travailler à ces objectifs, dans les délais souhaités.

B. QUESTIONS DÉCOULANT D'AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CODEX COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES (CCPR50)²

3. Le représentant de la FAO a fait un rapport sur le résultat de l'enquête de la FAO, effectuée après le CCPR49, sur l'usage des antibiotiques dans les cultures. En général, l'enquête révèle que les antibiotiques et antimicrobiens qui sont spécifiquement inhibiteurs ou tueurs de bactéries, ont un usage approuvé pour le traitement des maladies des plantes dans au moins 20 pays. Les réglementations et la surveillance des usages d'antibiotiques sont strictes et les résidus présents dans les produits alimentaires d'origine végétale sont minimes. Par contre, les quantités et types d'antimicrobiens utilisés, les cultures traitées et le potentiel des AMR sont inconnus. Afin d'élaborer des recommandations fondées sur les sciences en vue de minimiser l'impact négatif des AMR sur la santé publique, il est nécessaire d'évaluer l'usage d'AMR dans la culture de végétaux résultant en une exposition professionnelle, une contamination des aliments et de l'environnement. La FAO poursuivra ses travaux dans ce domaine avec l'OMS et l'OIE.

4. Le CCPR a noté que les priorités de travail de la FAO et de l'OMS se rapportant au travail du CCPR doivent inclure :

- L'impact de l'usage des composés antimicrobiens dans la protection des végétaux (destinés à l'alimentation humaine et animale).
- Une étroite coopération entre les organisations scientifiques (en particulier la JMPR et le JECFA).
- Le renforcement des capacités pour augmenter la participation des membres du Codex dans le travail de la JMPR et du CCPR.

¹ REP18/CAC, par. 13

² REP18/PR, par. 12-13